

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT

EXTRAIT du procès-verbal de la trente-neuvième assemblée ordinaire du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit, tenue le mercredi 24 janvier 2007, à 13 heures 30 minutes, à la salle A-1715.

Création de la majeure en programme

Résolution CFSPD-2006-2007-290

ATTENDU la résolution 2006-CE-10660 de la Commission des études recommandant l'approbation de la modification du Règlement n° 5 des études de premier cycle et sa mise en vigueur à compter de septembre 2007, modification comprenant notamment la définition des majeures et des mineures comme étant des programmes dont la réussite est attestée par un diplôme;

ATTENDU la résolution BSP-2007-02 du comité de programme du baccalauréat en science politique;

ATTENDU les discussions en séance;

IL EST PROPOSÉ par madame Diane Demers, appuyé par madame Louise Champagne, que le Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit :

APPROUVE la création de la majeure en science politique comme programme;

APPORTE les modifications en conséquence et mandate la vice-doyenne aux études pour le suivi du dossier auprès du vice-rectorat aux Études et à la Vie étudiante et au Bureau de l'enseignement et des programmes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME
Montréal, le 24 janvier 2007

René Côté
Doyen